

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 22 SEXIES

A la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux références :

« 22 bis et 22 ter »,

les références :

« 22 ter et 22 quinquies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.